

ARTICLE 1 – Préambule

Le Comité Occitanie de Cyclisme de la FFC organise le trophée Occitanie de Cyclo-cross. Ce trophée permet de mettre en valeur les qualités sportives ainsi que la régularité des compétiteurs licenciés à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison Cyclo-Cross.

Saison de Cyclo-cross : Titre 5.1.00 Les dates d'ouverture de la saison de cyclo-cross font l'objet d'une décision des instances fédérales. Pour les catégories allant de U7 à U17, la saison de Cyclo-Cross débutera le dernier week-end de septembre. Pour toutes les autres catégories, la saison de Cyclo-cross débutera le premier week-end de septembre. Pour toutes les catégories la saison se terminera le dernier week-end de février de l'année suivante. La CN souhaite retarder le début de la saison CX pour les jeunes afin qu'ils puissent bénéficier d'une pause après la saison route. Cette mesure favorise également la pratique du Cyclo-Cross dans la saison hivernale.

ARTICLE 2 – Catégories

Le trophée Occitanie de Cyclo-Cross est ouvert aux catégories suivantes (Catégories de la Saison 2026) et comportera onze classements distincts. Les baby-vélo et U7 ne rentrent pas dans le cadre du Trophée Occitanie.

U9	nés en 2019 et 2020
U11	nés en 2017 et 2018
U13	nés en 2015 et 2016
U15	nés en 2013 et 2014
U15D	nées en 2013 et 2014
U17	nés en 2011 et 2012
U17D	nées en 2011 et 2012
U19	nés en 2009 et 2010
Dames U19/Seniors et masters	nées en 2010 et avant
Seniors (jusqu'à 39 ans)	nés entre 1988 et 2008
Masters	nés en 1987 et avant

ARTICLE 3 – Barèmes

	Places																
Barème	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	...	...				
N°1	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	... jusqu'à 1 points						
N°2	50	46	42	40	38	36	34	32	30	28	... jusqu'à 2 points						

1 Point sera attribué à tout concurrent n'entrant pas dans les points ou ayant abandonné

ARTICLE 4 – Calendrier

Date	Épreuve	Club Organisateur	Barème
04/10/2026	CX de Castelsarrasin	CAC Cyclisme	1
11/10/2026	CX Rodez	VC Rodez	1
18/10/2026	CX Comminges Bike	Comminges Bike	1
18/10/2026	CX Nîmes Bastide	Nîmes Cyclisme	1
31/10/2026	CX des Abattoirs	Montauban Cyclisme 82	1
01/11/2026	CX de Castres	VSSL Castres	1
08/11/2026	CX de Fontalba	UV Mazamet	1
15/11/2026	CX de Colomiers	US Colomiers	1
22/11/2026	CX du LPAVH by Montagnac	Team Montagnac AC	1
22/11/2026	CX de Bouloc	US Fronton Cyclisme	1
28/11/2026	Cx de Vacquerolles	Espoir Cycliste Nîmois	1
29/11/2026	CX de Cahors	Cahors Cyclisme	1
29/11/2026	CX de Montflourès	Béziers Méditerranée Cyclisme	1
06/12/2026	CX de Bizanet	VS Narbonnais	1
12/12/2026	CX de ST Juery	SJO Cyclisme	1
20/12/2026	Championnat régional	Guidon Fuxéen	2
03/01/2027	CX d'Albi	Albi Vélo Sport	1

Article 5 – Épreuves et Participation

U9	7mn
U11	10mn
U13	15mn
U15 / Dames U15	20mn
U17 / Dames U17	30mn
U19 et Dames	40mn
Masters	40mn
Seniors	50mn

Les dames (U19, masters et senior), les U19 et les masters partiront ensemble pour 40 min de course. Les U19 partiront devant, suivis des masters et des dames.

Les masters seront regroupés en une seule course et un seul classement scratch masters devra être établi par les arbitres pour que l'épreuve puisse compter dans le Trophée régional. L'organisateur pourra cependant récompenser les catégories masters séparément lors de la remise des prix.

Dans la mesure du possible il faudra prévoir 2 épreuves distinctes : 1 course pour les dames/juniors et masters en 40 minutes. 1 course pour les Seniors et les juniors surclassés et masters ayant fait le choix de courir avec les seniors en 50 minutes.

Les masters et les U19 surclassés (liste communiquée par le CTR) qui choisissent de courir lors de la première épreuve avec les seniors sur le Trophée Régional devront s'engager, pour toute la saison avec les seniors. En cas de participation dans une autre catégorie, autre que celle définie lors de la première épreuve, les points ne seront pas attribués.

Cependant, les masters courant avec les seniors et U19 surclassés participeront aux championnats Régionaux dans leur catégorie de valeur et ne pourront donc prétendre à des points du trophée lors du championnat.

Article 6 – Mise en grille de départ

La zone de départ doit pouvoir contenir au moins cinq coureurs de front.

Les coureurs seront placés par lignes successives. Il est admis un minimum de 5 coureurs et un maximum de 8 coureurs par ligne.

Les grilles de départs de l'ensemble des manches du trophée régional se feront par tirage au sort pour l'ensemble des catégories, suivant le nouveau règlement national et ce, dès la première manche.

Les dames des catégories U7 à U17 participent au tirage au sort avec les garçons dans leur catégorie d'âge.

Pour l'épreuve regroupant les U19, les masters et les dames, un tirage au sort par catégorie sera effectué. Pour la course senior, un seul tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué par un arbitre désigné sur l'épreuve ou à défaut par le chronométreur et ne sera en aucun cas dévoilé avant le jour de la course.

Référentiel : Ordre de départ Titre 5. Article 5.1.44 et Titre 9. Article 9.2.12 (L'objectif de la Commission Nationale est d'amorcer un travail pédagogique et d'apprentissage technique chez les jeunes catégories afin que tous les coureurs apprennent à partir en fond de grille. A l'heure actuelle, certains coureurs n'ont presque jamais connu cette situation avant d'arriver en U19).

Les grilles de départs du championnat régional seront établies en fonction du classement provisoire du Trophée Régional, par ordre croissant, exception faite pour les coureurs ayant des points UCI (<http://fr.uci.ch/cyclo-cross/ranking/>) qui seront placés en première ligne. Il est souhaitable que les coureurs ayant des points UCI se manifestent en amont auprès du président du collège des arbitres.

Un regroupement des catégories Seniors/U19/Masters/Dames aura lieu uniquement si le nombre de participants est insuffisant pour faire 2 courses distinctes.

Tout coureur n'étant pas engagé par internet sera placé en fond de grille, exception faite des coureurs avec un contrat Professionnel.

Pour les épreuves du calendrier régional, les vélos de type VTT tels qu'ils sont utilisés dans les épreuves de VTT Cross-Country sont tolérés ainsi que les vélos de Gravel. Les participants seront intégrés au tirage au sort pour les mises en grille au même titre que les vélos de cyclo-cross. Toutefois, en cas de cintre de largeur supérieure à 50 cm, l'arbitre en charge de la mise en grille pourra placer le coureur en fond de grille.

Dans le cas où un trophée départemental de cyclo-cross serait mis en place, le trophée régional reste prédominant. Pour les mises en grille, le tirage au sort devra être appliqué systématiquement. Seul le ou la leader avec port du maillot du trophée départemental distinctif pourra être reclassé sur la 1^{ère} ligne.

Article 6-1 – Grilles de départ lors de la première épreuve

Tirage au sort comme sur l'ensemble des manches du Trophée.

Article 7 – Réglementation

Le cyclo-cross étant en Saison décalée, l'âge utilisée est l'âge réglementaire à la fin de la saison 2027 donc au 31/12/2027, et que donc dans ce cadre, les licences jeunes n'utilisent pas leurs catégories affichées sur le carton de licence, mais uniquement la classification d'âge avec une anticipation d'une saison.

Balisage :

L'usage d'éléments dangereux le long du parcours, tel que fil de fer (clôture électrique ou non) et piquets métalliques (y compris pour les banderoles publicitaires) est interdit. De plus, le parcours doit rester éloigné de tout élément présentant un danger pour les coureurs.

Zone de départ :

Le premier rétrécissement ou obstacle après le tronçon de départ ne peut-être brusque ; il doit permettre un passage facile de l'ensemble des coureurs. L'angle du premier virage doit-être supérieur à 90°.

Départ balisé

Tous les départs des épreuves doivent être au même endroit du circuit (exception possible pour les U7 et U9). 5 coureurs au minimum et 8 au maximum de front.

Zone de dépannage :

2 zones de dépannage seront mises en place sur le parcours ou une zone de dépannage double. Aucun dépannage ne pourra être effectué en dehors de cette zone sous peine de déclassement. Cette zone servira de zone de collecte de déchets, des sacs poubelle devront être mis à disposition des mécaniciens. Des pénalités pourront être mises en cas de jets en dehors de cette zone.

Article 7-1 – Réglementation écoles de vélo (Jusqu'à U13)

Des épreuves d'initiation peuvent être organisées telles que définies dans l'article 9.2.009 du titre IX École de vélo. Une planche de 20cm maximum est autorisée pour les U13. Elle est interdite pour les catégories inférieures aux U13.

Référentiel : Titre 9.2.11 Compétitions ou initiations pour les catégories U7 à U15

"Les escaliers descendants sont interdits. Les escaliers montants sont autorisés." La Commission Nationale souhaite autoriser les escaliers montants pour toutes les jeunes catégories. Le portage étant autorisé, les escaliers ne représentent pas une difficulté accrue en comparaison à d'autres obstacles. En temps de pluie, les buttes peuvent être parfois plus difficiles à passer.

Gants obligatoires. Pas de zone de dépannage, pas de changement de vélo autorisé.

Ravitaillement : Le ravitaillement est interdit, sauf s'il est expressément autorisé par les arbitres (cas de températures élevées par exemple). Les bidons sont interdits sur le vélo.

Article 7-2 – Réglementation pour les autres catégories (à partir de U15)

Référence : Réglementation fédérale au Titre V - cyclo-cross.

Obstacles :

Référentiel : Titre 9.2.11 Compétitions ou initiations pour les catégories U7 à U15

"Les escaliers descendants sont interdits. Les escaliers montants sont autorisés." La Commission Nationale souhaite autoriser les escaliers montants pour toutes les jeunes catégories. Le portage étant autorisé, les escaliers ne représentent pas une difficulté accrue en comparaison à d'autres obstacles. En temps de pluie, les buttes peuvent être parfois plus difficiles à passer.

Une section de planches peut être placée sur le parcours. Cet obstacle doit être composé de 2 planches, disposées dans un intervalle de 4 à 6 m maximums.

A partir de la catégorie « U17 », la hauteur des planches sera de 40 cm maximums. Leur largeur sera la même que celle du circuit. La ou les deux planches peuvent être remplacées par un ou deux troncs d'arbre selon le cas. Si un tronc d'arbre est utilisé, son épaisseur maximum devra être de 40 cm

Les arches gonflables qui traversent le circuit sont interdites.

Ravitaillement :

Application de la réglementation de la FFC, le coureur peut prendre le départ avec un bidon mais le ravitaillement en course est interdit, sauf s'il est expressément autorisé par les arbitres (cas de températures élevées par exemple).

Article 7-3 – Procédure de départ

Les coureurs sont rassemblés dans la zone d'appel au maximum 10 minutes avant le départ.

Ils doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum, et ils ne peuvent bénéficier d'aucun point d'appui autre que les roues du vélo et de leurs pieds, sous peine d'être relégués à la dernière place dans leur couloir de départ. Le départ est donné par un coup de sifflet, par un arbitre, après avoir vérifié que le parcours est disponible et que les coureurs respectent les règles de départ.

Le décompte sera annoncé par le starter de la manière suivante :

- **ANNONCER « départ 1 minute », la zone de départ et les côtés doivent être entièrement libres, y compris pour les commissaires.**
- **ANNONCER « départ 30 secondes ».**
- **ANNONCER « départ 15 secondes ».**
- **DONNER LE DÉPART dans les 8 dernières secondes.**
- **Ne pas décompter à voix haute 5, 4, 3, etc.. Si la première ligne avance, se placer devant les coureurs, arrêter la procédure, faire reculer les coureurs et reprendre à 30 secondes.**

Pour les U9/U11 et U13, il est inutile de partir à 1 minute, 30 secondes suffisent.

Ensuite **annoncer 15 secondes, puis 8 secondes et siffler comme pour les plus grands entre 8 et 0 sans décompter.**

Article 8 – Horaires de départ

Horaires préconisés, se référer au DO de l'organisateur sur lequel les horaires qu'il aura choisis doivent être précisés.

- 10h : U7 (hors classement trophée régional)
- 10h10 : U9
- 10h20 : U11
- 11h45 : U13
- 11h15 : U15
- 12h – 13h : Pause / Remise récompenses U15 et écoles de cyclisme
- 13h15 : U17
- 14h : U19 / Masters et Dames en 40 minutes
- 15h : Seniors (U19 surclassés+ masters qui ont fait le choix de courir avec les seniors) en 50 minutes
- A la fin de la dernière épreuve : Remise récompenses à partir de l'épreuve U17

OU au choix

- 10h : U19, masters et dames en 40 minutes
- 11h : Seniors (U19 surclassés+ masters qui ont fait le choix de courir avec les seniors) en 50 minutes
- 12h15- 13h30 : pause/Remise des récompenses des courses du matin
- 13h30 : U17
- 14h10 : U15
- 14h45 : U13
- 15h15 : U11
- 15h20 : U9
- 15h45 : U7
- 16h : Remise des prix des courses de l'après-midi.

Article 9 – Validation du circuit

En cas de non-respect de la réglementation fédérale, d'un circuit trop exigeant ou d'une zone dangereuse, l'équipe régionale listée ci-après est habilitée à effectuer une modification du circuit si elle le juge nécessaire, y compris avant les épreuves.

- Les arbitres désignés sur l'épreuve
- Gilles Girardot - Président du comité régional
- Benoit Malaval - Conseiller Technique et Sportif
- Stéphanie Verdel-Lefebvre – responsable Commission cyclo-cross
- Jérôme Delouée - Commission cyclo-cross
- Jordane Tremoulet- Commission cyclo-cross
- Mauricette Pascal - Commission cyclo-cross
- Cyrielle Servat – Commission cyclo-cross
- Bernard Laroque – Commission cyclo-cross
- Marie Bernat – référente corps arbitral

Article 10 – Classements

Les classements du Trophée Occitanie de Cyclo-cross seront établis par l'addition des points acquis par les coureurs licenciés en Occitanie ou dans un autre comité.

Les coureurs Masters décidant de courir avec les Seniors seront classés toute la saison avec ces derniers.

Un classement sera effectué par catégories, telles que définies à l'article 2, en prenant en compte les barèmes des épreuves définies à l'article 3.

Les classements prendront en compte seulement le meilleur résultat du week-end (du samedi au dimanche) en termes de points. Si un jour férié jouxte un week-end, un seul résultat (le meilleur) sur les 3 jours sera pris en compte.

Pour les catégories U9, U11, U13, U15 seront pris en compte les 5 meilleurs résultats, en termes de points, ainsi que le championnat régional.

Pour les catégories U17, U19, Seniors et Masters seront pris en compte les 8 meilleurs résultats, en termes de points, ainsi que le championnat régional.

Pour le trophée Masters, un seul classement sera établi suivant le classement scratch de l'épreuve.

Pour le trophée Dames U19 et seniors, un seul classement sera établi suivant le classement scratch de l'épreuve.

Pour les trophées Dames U15 et U17, le classement sera établi par rapport aux résultats des Dames U15 et U17 seules (exemple : 1^{ère} Dame U15 = 25 pts, 2^{ème} Dame U15 = 23 pts...)

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du Trophée Occitanie de Cyclo-Cross. Le Championnat Occitanie de Cyclo-Cross départagera les éventuels ex-aequo.

Article 11 – Bonification

Tout coureur sélectionné en équipe de France le même jour qu'une épreuve du Trophée Occitanie de Cyclo-Cross pourra bénéficier de 25 points de bonification.

En cas de participation à titre individuelle sur les Coupes de France, le même, aucun point bonus ne sera attribué.

Article 12 – Vérification

Le coureur doit vérifier le classement évolutif du Trophée Occitanie de Cyclo-Cross. Son club doit avertir le Comité Occitanie de Cyclisme de la FFC en cas de problème et ceci dans un délai raisonnable après la publication de ce classement.

Article 13 – Litiges

Le collège des arbitres, les membres de la commission Cyclo-cross, le Conseiller Technique et Sportifs seront chargés d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir.

La commission Cyclo-cross est habilitée à modifier tout ou partie du présent règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.

Article 14 – Parution

Le classement sera publié régulièrement sur le site officiel du Comité Régional Occitanie de Cyclisme <https://www.comiteoccitanieffc.com>.

Article 15 – Récompenses

Une récompense sera attribuée au premier de chaque catégorie.

La présence de chaque lauréat(e) avec le maillot de son club sera obligatoire, lors de la Remise des Trophées.

L'absent(e) ne percevra pas sa récompense, sauf motif dûment justifié.

Article 16 – Communication des résultats à la commission pour gestion de la mise à jour du classement

Les résultats doivent parvenir au comité régional au plus tard le lundi 20 h suivant l'épreuve, faute de quoi la commission se réserve le droit de ne pas compter la manche pour le classement du Trophée Régional.

Les résultats devront impérativement faire figurer le numéro UCI ID en plus du numéro de licence afin d'éviter les problèmes de changement de club en cours de saison (mutation).

L'extraction des classements depuis le fichier V11 doit être fait en amont. Seuls les classements sous format Excel seront acceptés.